

**Tableau n° 49**

**Les enzymes**

<b>Désignation des maladies</b>	<b>Délai de prise en charge</b>	<b>Liste des travaux susceptibles de provoquer ces maladies</b>
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané spécifique positif au produit manipulé.	30 jours	<p align="center"><b>Liste indicative des principaux travaux</b></p> Préparation, manipulation, emploi des enzymes et des produits en renfermant, notamment : - Extraction et purification des enzymes d'origine animale (trypsine), végétale (broméline, papaïne, ficine), bactérienne et fongique (préparés à partir des bacillus subtilis, aspergillus orysae) - Fabrication et conditionnement de détergents renfermant des enzymes.
- Dermatite-de contact irritative.	15 jours	
- Ulcérations cutanées.	7 jours	
- Conjonctivite aigue bilatérale récidivante après une nouvelle exposition	15 jours	
- Rhinite récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test.	15 jours	<p align="center"><b>Liste limitative des travaux</b></p> - Extraction et purification des enzymes d'origine animale (trypsine), végétale (broméline, papaïne, ficine), bactérienne et fongique (préparés à partir des bacillus subtilis, aspergillus orysae), - Travaux exposant à l'inhalation d'aérosols d'enzymes lors de la fabrication et le conditionnement des détergents, - Opérations de délavage aux enzymes.
- Asthme récidivant après une nouvelle exposition, confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire.		
- Pneumopathie d'hypersensibilité non fibrosante, récidivante après une nouvelle exposition, confirmée par une tomodesitométrie thoracique, une épreuve fonctionnelle respiratoire et par un lavage broncho-alvéolaire, et qui peuvent être complétés par des explorations immunologiques ou par une preuve histologique.	90 jours	
- Pneumopathie d'hypersensibilité fibrosante confirmée par une tomodesitométrie thoracique, une épreuve fonctionnelle respiratoire et un lavage broncho-alvéolaire et qui peuvent être complétés par des explorations immunologiques ou par une preuve histologique.	3 ans	